

1. ESPECE

1.1. Géniteurs.

Possédez-vous vos propres géniteurs? * OUI
NON

Dans l'affirmative :

— description des lieux de stockage (étendue, alimentation) :

.....
.....
.....
.....

— Nombre moyen de géniteurs détenus :

juv. ad. Total

Mâles

Femelles

— nombre d'œufs produits :

Moyen

Min.

Max.

— Remarques éventuelles :

.....
.....
.....

* Biffer la mention inutile.

1.2. Station d'incubation

Débit d'eau disponible..... l/min.

Nature de l'eau * : Source

Ruisseau

Rivière

Autres (préciser)

Installation disponible :

Bouteilles de Zug : Volume unitaire l

Nombre de bouteilles

Claies d'incubation : Nombre

Dimension cm x cm

Remarques éventuelles

.....

.....

.....

* Biffer la mention inutile.

2. ETANGS D'ALEVINAGE (..... d'un été ou d'un an)

— Etang n°

Superficie

Nature des berges

Nature du fond

Mise en charge moyenne alevins de semaines

Date moyenne de mise en charge

Vidange moyenne : truitelles de dimensions

Moyennes cm

Min. cm

Max. cm

Date moyenne de la vidange

— Etang n°

Superficie

Nature des berges

Nature du fond

Mise en charge moyenne alevins de semaines

Date moyenne de mise en charge

Vidange moyenne : truitelles de dimensions

Moyennes cm

Min. cm

Max. cm

Date moyenne de la vidange

3. ETANGS D'ELEVAGE :

— Etang n° Etendue
Espèce(s) élevée(s) :
.....
.....
.....

Mise en charge : Date moyenne :
Nombre moyen :
.....
.....
.....

Vidange : Date moyenne :
Nombre moyen :
.....
.....
.....

— Etang n° Etendue
Espèce(s) élevée(s) :
.....
.....
.....

Mise en charge : Date moyenne :
Nombre moyen :
.....
.....
.....

Vidange : Date moyenne :
Nombre moyen :
.....
.....
.....

Vu et approuvé pour être annexé à l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 28 janvier 1988 fixant la procédure et la forme des documents nécessaires à l'obtention d'autorisation de déversement de poissons dans les eaux soumises à la loi sur la pêche fluviale.

Le Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon, chargé des Technologies nouvelles,
des Relations extérieures, des Affaires générales et du Personnel,

M. WATHELET

Le Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture,

D. DUCARME